

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

CD20171018_21
id. 3544

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE

Conformément aux dispositions de l'article L 132-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil départemental est dans l'obligation d'élaborer et d'adopter un règlement départemental d'aide sociale définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant de la compétence du Département.

Le règlement départemental d'aide sociale est un document opposable qui doit être porté à la connaissance des administrés du département ainsi que de l'ensemble des professionnels du secteur ; il doit en conséquence faire l'objet d'une large diffusion et être accessible à tous.

Le précédent règlement a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée départementale en date du 3 mars 2009. Depuis, l'évolution de la réglementation a nécessité l'élaboration de différents rapports portant évolutions ou additifs.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a modifié de manière substantielle différentes politiques en faveur des personnes âgées induisant la nécessité d'actualiser le règlement départemental d'aide sociale afin de se conformer au nouveau cadre législatif et réglementaire en vigueur.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, le nouveau règlement départemental d'aide sociale tel que détaillé en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC